

« L'écologie des solutions » à l'ère du capitalocène : pourquoi la droite au pouvoir ne sauvera pas la planète

Pierre Funalot

Septembre 2024

Éléments-clé

- *Les dérèglements environnementaux ne sont pas dus à une supposée nature humaine comme le suggère le narratif de l'anthropocène, mais bien au développement du capitalisme fossile (le capitalocène), historiquement et socio-politiquement situé.*
- *Les politiques nécessaires pour répondre à l'urgence et à l'ampleur de la crise écologique, recommandées par le GIEC, nécessitent une profonde remise en cause du système économique actuel.*
- *Le bilan de la droite en France ces dernières années suggère qu'elle sera non seulement incapable de mettre de telles politiques en place et de questionner les bases fondamentales du système capitaliste, mais également qu'elle poursuivra la fuite en avant dans la crise écologique.*

Plan

Introduction	3
1. De l'anthropocène au capitalocène : la crise s'approfondit	4
2. La droite et l'écologie : l'invention du greenwashing politique	9
Une stratégie de la Droite avant tout fondée sur la communication	9
Les maigres politiques menées jusqu'ici ont-elles été efficaces ?	10
3. La nécessité de solutions ambitieuses : l'impossible rupture ?	11
« Soyons sérieux ! » L'État peut-il investir tout en étant soutenable au plan financier ?	12
Contre la résignation : des politiques pour le futur	13
Conclusion : que pouvons-nous attendre du prochain gouvernement ?	16
Bibliographie	18

Introduction

Le 17 septembre, le nouveau locataire de Matignon Michel Barnier a annoncé détacher le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) des services du Premier ministre, le privant *de facto* de son pouvoir d'influence sur l'exécutif. Cette institution avait permis, entre autres, l'introduction d'éléments de planification écologique au niveau local¹. Cette décision, la première (en termes d'écologie) de Michel Barnier – « le plus écolo des Premiers ministres » d'après *Le Point*²– semble indiquer que le grand virage écologiste que la gauche et une grande partie du mouvement social espéraient après sa victoire au second tour des législatives du 7 juillet dernier n'aura pas lieu.

Ce n'est pas étonnant, si l'on regarde avec attention le bilan écologique de la droite au pouvoir depuis l'arrivée en 2017 d'Emmanuel Macron à l'Élysée. La nomination d'un Premier ministre issu des Républicains s'inscrit dans le glissement interminable des gouvernements français successifs vers la droite. Il semble qu'il existe une sorte d'incompatibilité entre la nécessité d'une action forte et rapide préconisée par le GIEC (2022, 2023) et les politiques néolibérales menées jusqu'ici, et que nous introduisons plus bas. Bien que l'urgence écologique soit claire, elle est mal définie. La notion d'anthropocène selon laquelle c'est l'activité humaine qui nous a menés dans la situation actuelle, tout en reconnaissant la responsabilité humaine, dépolitise cette reconnaissance en faisant l'impasse sur l'émergence du capitalisme fossile³ et son rôle dans la crise environnementale. Nous lui préférons le terme de capitalocène.

Dans le contexte des appels répétés du GIEC à prendre des mesures fortes et immédiates, de nombreux économistes ont pris la parole dans le débat public pour défendre des politiques ambitieuses⁴. La question de la croissance économique ne fait pas consensus : alors que certains défendent l'idée qu'elle est compatible avec la préservation de l'environnement, d'autres arguent qu'il est impossible de répondre à

¹ Le SGPE a par exemple contribué à l'instauration de COP régionales, pour adapter au mieux la transition aux besoins des territoires.

² Voir dans [Le Point](#).

³ Dans un premier temps sous la forme d'un capitalisme industriel fonctionnant grâce aux énergies fossiles.

⁴ Les Économistes atterrés publient régulièrement des ouvrages qui permettent de donner des clés de compréhension essentielles pour la crise écologique : par exemple, le financement de la dette publique est d'importance cruciale dans une perspective de tentative de sortie de la crise écologique, et la gestion de l'inflation est cruciale dans une économie en proie à une transition énergétique rapide. Dans une perspective plus en rupture avec le système existant, Hélène Tordjman et Timothée Parrique portent l'idée de la sortie de la décroissance. Andreas Malm évoque les actifs échoués dans son ouvrage « Comment saboter un pipeline ». Nous y reviendrons plus bas.

l'urgence et de respecter les accords de Paris (limiter le réchauffement climatique à 1,5 ou 2 degrés Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle) sans abandonner la croissance économique et faire advenir une économie post-croissante⁵. Quelle que soit la stratégie adoptée, nous montrerons ici pourquoi la politique de la droite au pouvoir est fondamentalement incompatible avec toute perspective de transition à la hauteur des recommandations du GIEC. Son bilan, comme nous le verrons plus bas, est lourd de moratoires sur les régulations environnementales, de libre-échange écocide, de solutions par les mécanismes de marché et d'une condamnation pour inaction climatique en février 2021. La nouvelle ministre de la transition écologique Agnès Pannier-Runacher défendait cette stratégie en 2021 dans les colonnes des *Échos*⁶, et la qualifiait d'« écologie des solutions », qu'elle opposait à une « écologie de la contrainte ». Le bilan intermédiaire de cette « écologie des solutions » suggère qu'aucune politique à la hauteur des enjeux ne sera mise en place. Pis, si l'on considère, comme nous le défendons, que c'est bien le capitalisme qui est à la source du problème écologique, il apparaît inconcevable que la droite le remette en cause pour sauver la planète.

Après avoir introduit la différence fondamentale entre anthropocène et capitalocène et montré que la source de la crise écologique réside dans l'émergence du capitalisme, nous présenterons le bilan de la droite au pouvoir en matière d'écologie. Enfin, nous exposerons les stratégies suggérées par le GIEC, ainsi que les politiques économiques qui pourraient les respecter, montrant ainsi l'existence d'une incompatibilité fondamentale entre les politiques de la droite au pouvoir et les actions nécessaires.

1. De l'anthropocène au capitalocène : la crise s'approfondit

Dire que la crise écologique s'aggrave semble relever de l'évidence. C'est pourtant la mesure de cette aggravation qui pousse à s'interroger sur les causes réelles des changements observés, et sur l'ambition des politiques de mitigation (baisse des émissions et hausse des captures de CO₂) que les États pourraient mettre en place.

L'anthropocène correspond à une nouvelle ère géologique, qui succéderait à l'holocène. Ce concept, introduit par Paul Crutzen (2002), établit le postulat suivant : le

⁵ L'objet de la post-croissance n'est pas de faire diminuer l'ensemble de l'activité économique dans la même proportion. D'ailleurs, les conventions comptables du PIB n'assurent pas que celui-ci diminuera de manière linéaire. Le projet est le suivant : en faisant disparaître certains secteurs (la publicité, le marketing, les climatiseurs) et en développant d'autres (les transports en commun, les logements sociaux), l'empreinte écologique pourra diminuer. La diminution globale de la production n'est pas le but premier, mais plutôt une conséquence possible des politiques menées.

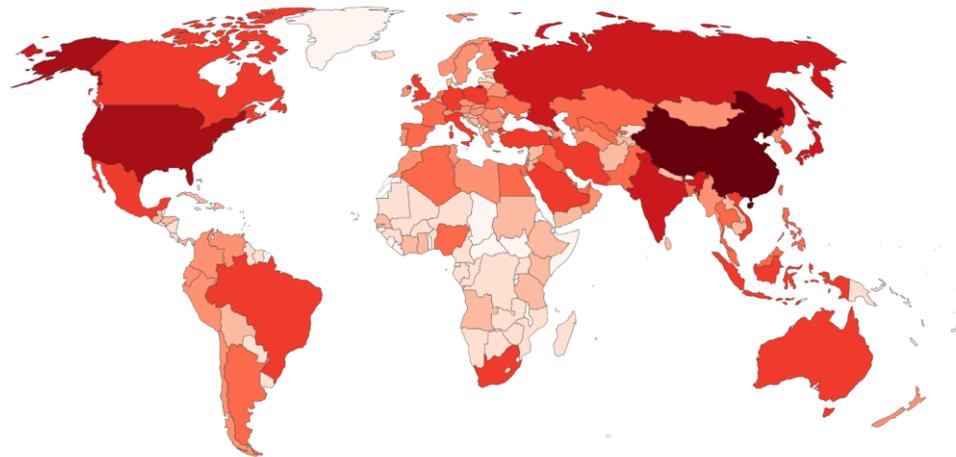
⁶ Voir dans [Les Echos](#).

changement est anthropique, il est donc dû à une « nature humaine » postulée. Pourtant, si cela était le cas, on observerait, à défaut d'une homogénéité, certaines similitudes dans les schémas écicides, par-delà les frontières. Ce n'est pas le cas, comme le montre la figure 1.

Figure 1 : Émissions annuelles de Co2 par pays (2022)

Annual CO₂ emissions, 2022

Carbon dioxide (CO₂) emissions from fossil fuels and industry¹. Land-use change is not included.



Data source: Global Carbon Budget (2023)

OurWorldInData.org/co2-and-greenhouse-gas-emissions | CC BY

1. Fossil emissions: Fossil emissions measure the quantity of carbon dioxide (CO₂) emitted from the burning of fossil fuels, and directly from industrial processes such as cement and steel production. Fossil CO₂ includes emissions from coal, oil, gas, flaring, cement, steel, and other industrial processes. Fossil emissions do not include land use change, deforestation, soils, or vegetation.

Source : Our World in Data.

Le narratif de l'anthropocène est facile à accepter (en dépit des débats qui agitent les biologistes sur le sens de ce terme), car empreint de bon sens et tout à fait fataliste. Effectivement, si l'on considère que c'est la « nature humaine » qui cause les dégradations environnementales, il est possible d'en déduire qu'il n'y a pas de solution, ou encore que le problème est avant tout démographique⁷. Parler de capitalocène permet en revanche d'identifier les rapports sociaux à l'origine de la crise environnementale et d'envisager un changement du système social et du mode d'organisation économique et politique.

⁷ Ce qui, en plus de potentiellement motiver des discours néo-malthusiens, a pour conséquence de faire adopter une posture moralisatrice : on ne cherche pas à corriger les institutions, mais plutôt les individus.

D'ailleurs, le capitalisme fossile, c'est-à-dire celui dont la source d'énergie première provient du charbon, du pétrole ou du gaz, n'est pas apparu comme par magie. Jusqu'aux années 1820, l'industrie du coton britannique fonctionnait sur la base de l'eau des rivières. Dans les années 1830, elle s'est progressivement convertie au charbon. On pourrait penser, de prime abord, que cela se fit pour des raisons purement rationnelles, résultant d'un calcul comptable inattaquable. Pourtant, un bref examen de la réalité d'alors suffit à battre en brèche cette hypothèse. D'un point de vue purement comptable, trois facteurs peuvent déterminer le choix d'une énergie plutôt qu'une autre : la disponibilité de la ressource, son prix relatif par rapport aux sources alternatives et sa puissance. Dans les trois cas, le rapport était favorable à l'eau.

À l'étude des cadastres de l'époque, Malm (2013) montre que seulement 0,8 % à 7,2 % des rives exploitables pour installer des usines de production étaient déjà employées par des industries existantes. En termes de puissance, le constat est le même : il n'était pas nécessaire de passer au charbon. En effet, si une machine hydraulique ordinaire développait en moyenne 20 chevaux-vapeur, les machines les plus puissantes en développaient de 300 à 500, contre 60 CV pour les machines actionnées par le charbon. La puissance du charbon a dépassé celle de l'eau seulement dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, plusieurs décennies après la transition - on peut émettre l'hypothèse que le développement de meilleures machines hydrauliques aurait pu empêcher cette inversion. Enfin, le même auteur montre que les coûts relatifs étaient également en faveur de l'eau, puisqu'un cheval-vapeur de puissance hydraulique revenait à 59 Livres, contre 86 pour l'énergie carbonée.

Pourquoi, donc, a-t-on fait le choix du charbon ? Malm (2013, 2016) propose deux grandes explications. La première a trait aux structures nécessaires à l'investissement hydraulique, qui se faisait par groupes de capitalistes : les capitaines d'industrie devaient coopérer avec leurs concurrents directs. C'est dans ce cas la concurrence inter-capitaliste qui a mené à l'adoption du charbon, davantage que la nature humaine (d'ailleurs réduite au raisonnement froid et rationaliste du calculateur de rendement énergétique et de rentabilité comparée)⁸. Le même auteur propose une seconde explication. Au début des années 1830, de grandes manifestations ont éclaté en Grande-Bretagne pour demander la journée de 10 heures – plutôt que 12 heures avec horaires variables pour respecter le rythme de l'eau nécessaire à la production. Les

⁸ Louison Cahen-Fourot (2017) parle d'ailleurs à ce titre d'« universalisation de la rationalité capitaliste », c'est-à-dire de l'idée que le calcul nécessaire à l'accumulation continue du capital serait naturel pour l'ensemble des êtres humains.

capitalistes ont alors voulu renvoyer les grévistes pour casser le mouvement social. Cependant, ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas les remplacer rapidement, puisque les manufactures étaient situées au bord des rivières, en dehors des villes. Le charbon étant une « énergie stock » (et l'eau une « énergie flux »), il devenait possible en l'employant de localiser la production dans les villes, où se trouvait le gros de la population ouvrière. Le charbon a permis de renforcer le pouvoir de contrôle du capital sur les travailleurs. Ce processus historique illustre bien ce qu'on appelle le rapport salarial, au même titre que le remplacement du *domestic system* par le *factory system*, qui a permis au XIX^{ème} siècle d'instaurer une véritable discipline industrielle. L'histoire de l'énergie, et donc de la crise écologique, est profondément politique. Cependant, le problème n'est-il pas démographique, plutôt que socio-économique ? Ne sommes-nous pas simplement trop nombreux sur terre ? Concédonsons d'abord que la croissance de la population depuis deux siècles a nécessairement augmenté les émissions, au moins à la marge. Mais une étude plus poussée des chiffres donne une tout autre vision. Malm et Hornborg (2014) affirment que depuis 1850, le facteur d'augmentation de la population s'élevait à 6,6, tandis que celui des émissions de Co2 atteignait 654,8. Dans la même veine, Satterthwaite (2009, p.564), identifie un facteur de plus de 1000 entre les individus qui émettent le moins et ceux qui émettent le plus. Cela se comprend aisément : existe-t-il une commune mesure en termes d'impact environnemental entre un membre d'une population indigène en Amazonie et un trader à New York ? Dès lors, il ne faut plus considérer le changement comme étant anthropogénique, mais sociogénique : le problème n'est pas humain, il est social (et économique, politique). Ignorant ce fait pourtant facilement compréhensible, la droite promeut des politiques basées sur le secteur privé : le marché et l'innovation (qui peut, elle, être nécessaire notamment par le biais de la recherche publique non soumise aux critères de rentabilité des grandes entreprises). Celle-ci est supposée capable de décarboner l'économie en changeant la structure de l'appareil productif. Quant au marché, en attribuant un prix au carbone, il devrait permettre de rendre désavantageuses les émissions, pour atteindre un « capitalisme vert ». Nous y reviendrons en dernière section.

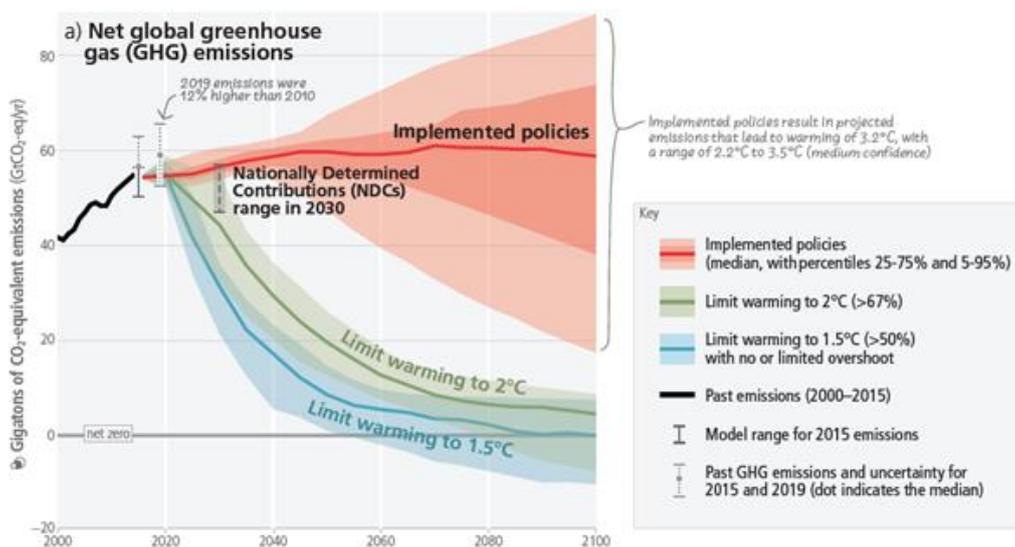
L'idée derrière ces projets est la suivante : il serait possible de parvenir à « découpler » la croissance économique des émissions de CO2 par des actions de marché et d'incitations⁹. Concrètement, on pourrait avoir une croissance économique et une diminution concomitante des émissions. Dans les faits, on l'a observé dans six pays.

⁹ Cette idée n'est pas propre à la droite, mais elle constitue le seul horizon de son discours écologique.

Combien de temps faudra-t-il attendre pour que les pays les plus polluants y parviennent à leur tour ? Comment peut-on être certain que les pays du Sud se développeront sur des bases décarbonées ?

On peut même aller plus loin : d'après le GIEC, le découplage absolu dans tous les pays du monde entre émissions de GES et croissance économique pourrait ne pas suffire à respecter les accords de Paris (2022) : la croissance économique qui subsisterait empêcherait une trajectoire de diminution des émissions suffisamment rapide. En d'autres termes, le GIEC lui-même remet en cause jusqu'à l'idée de croissance verte. Cela impose de penser des alternatives qui permettraient de respecter les accords de Paris. Des systèmes de post-croissance, caractérisés en partie par la stagnation de la production ou sa diminution ne peuvent pas être négligés. Il n'est, au regard de ces éléments, pas surprenant que pour le GIEC, il nous sera impossible d'atteindre le net zéro en poursuivant les politiques actuelles (voir figure 2). En réalité, et toujours avec les politiques actuelles, il semble que les émissions nettes (les émissions brutes retranchées des captures de gaz à effet de serre) ne diminueront pas.

Figure 2 : Les projections vers le « net zéro »



Source : GIEC, 2023

En bref, les dérèglements environnementaux sont la conséquence directe de l'expansion du capitalisme fossile, résultat partiel d'un processus historique ancré dans le rapport salarial et dont les développements ultérieurs (capitalisme fordiste, plus planifié, ou néolibéral) n'ont pas altéré la dimension écocide. Si l'on considère que l'humanité porte en elle toutes les causes de la crise écologique, les politiques pour y remédier ne sont pas claires. En revanche, si on reconnaît le rôle du capitalisme néolibéral, on est conduit à envisager de changer de système économique. La question, nous allons le voir désormais, ne s'est pas posée pour la droite au pouvoir.

2. La droite et l'écologie : l'invention du *greenwashing* politique

Une stratégie de la droite avant tout fondée sur la communication

Jacques Chirac fut l'un des premiers présidents de la République à réellement communiquer sur la question environnementale. « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », déclarait-il en 2002 au IVème Sommet de la Terre à Johannesburg. Quant à Michel Barnier, il a écrit des livres sur l'écologie, et *Le Point*, cité plus haut, s'en sert pour défendre un Premier ministre qui pourrait changer la donne pour l'environnement. Sous les présidences d'Emmanuel Macron, également, l'écologie a été au cœur de la stratégie de communication. « *Make Our Planet Great Again* », affichait-il sur le réseau social Twitter quand, alors qu'il venait d'être élu Président, les États-Unis de Donald Trump se retiraient des accords sur le climat. Mais l'exemple le plus représentatif de cette stratégie de communication qui ne mène finalement à aucune action d'envergure est celui de la convention citoyenne pour le climat. Lorsque le Premier ministre d'alors, Edouard Philippe, l'a mise en place en 2019, la promesse était belle : un processus basé sur une délibération citoyenne qui deviendrait la feuille de route du gouvernement en écologie pour les années à venir. A la fin du processus, la quasi-totalité des mesures proposées par la convention ont été rejetées¹⁰.

Le problème, effectivement, apparaît lorsque vient l'heure d'agir. Sur la question de l'énergie et du carburant, l'actuel Président est loin d'être exemplaire. En 2015 déjà, Emmanuel Macron s'opposait à la sortie du diesel, face à une proposition formulée par Anne Hidalgo¹¹. Lorsque le gouvernement Philippe veut obtenir un rapport sur l'avenir de la SNCF, il missionne Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, qui recommande de privatiser la SNCF et de supprimer les lignes de TER pas ou peu rentables¹². Pourtant, le rail est le transport le moins polluant, par rapport à l'avion et au transport routier.

Alors qu'il avait promis en 2019 l'interdiction du glyphosate, Emmanuel Macron est revenu sur ses propos en 2021¹³. Le 11 mai 2023, le Président français demandait « une pause réglementaire » lors d'un discours sur la réindustrialisation de la France¹⁴. Cet exemple est tout à fait parlant sur la volonté du chef de l'État, et de la droite qu'il

¹⁰ Voir dans [Reporterre](#).

¹¹ Voir dans [Le Figaro](#).

¹² Voir dans [La Tribune](#).

¹³ Voir dans [Le Monde](#).

¹⁴ Voir dans [Francetvinfo](#).

représente, de faire passer systématiquement la protection de l'environnement après la croissance de l'économie et les profits. Pour légitimer cette stratégie, le Président introduisait un discours biaisé : la protection de l'environnement irait à l'encontre de l'emploi et des intérêts de la population.

Le GIEC préconise une action forte et rapide. Emmanuel Macron ne semble pas l'avoir entendu, et les institutions judiciaires l'ont reconnu en février 2021, lorsque le tribunal administratif de Paris a condamné l'État français, en estimant qu'il avait commis une « faute » en ne respectant pas ses engagements de réduction des gaz à effet de serre¹⁵.

D'aucuns évoqueront la volonté exprimée par Michel Barnier en septembre 2024 de tordre le bras au traité de libre-échange entre l'UE et le Mercosur. L'histoire récente de la droite le montre assez bien : les prises de positions sur l'écologie ne sont presque jamais suivies d'effets, sauf pour des motifs économiques. Et même si Michel Barnier se découvrait des velléités écologistes sincères, il y a fort à parier qu'Emmanuel Macron ferait en sorte qu'elles ne se concrétisent pas dans le droit français. C'est bien ce qu'il fait depuis 2017.

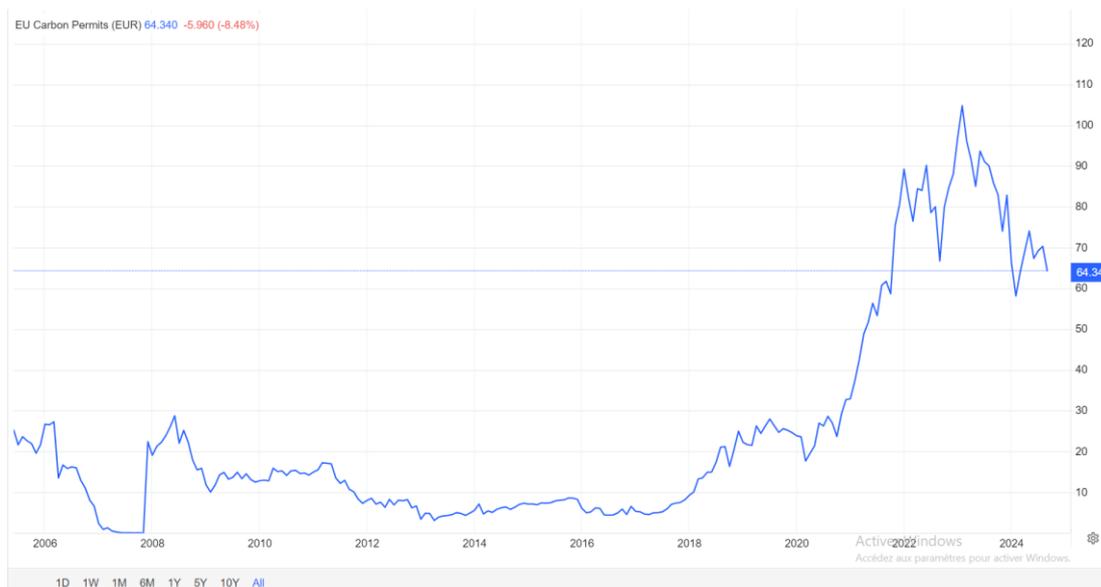
Les maigres politiques menées jusqu'ici ont-elles été efficaces ?

En matière d'écologie, le grand projet de la droite s'articule autour du marché et des incitations-prix, c'est-à-dire sur l'idée selon laquelle la hausse du prix des énergies polluantes suffirait à modifier les comportements dans le sens souhaité. En Europe, le marché des droits à polluer était présenté comme la clé du succès. Bientôt 20 ans après sa mise en place, c'est la douche froide.

Le *National Bureau of Economic Research*, une institution américaine peu connue pour ses positions radicales, a publié un article de Bilal et Känzig (2024) qui identifie le coût social de la tonne de carbone (et donc le prix auquel il devrait s'échanger) à plus de 1000 \$. En Europe, et comme le montre la figure 3, la tonne de carbone n'a jamais coûté plus de 110 €. Aujourd'hui, elle vaut 64 €.

¹⁵ Voir [France inter](#).

Figure 3 : Le prix du droit à émettre une tonne de carbone dans l'EU ETS



Source : *Trading Economics*, 18/09/24.

Błażejowska et al (2024) montrent que le mécanisme du marché du carbone n'a pas eu d'effet significatif sur le mix énergétique des firmes concernées par le dispositif. La conclusion que l'on peut en tirer est la suivante : le marché seul ne porte pas en son sein les germes d'une transition écologique ambitieuse.

Quant à l'imposition conçue comme une incitation-prix, le meilleur exemple récent a été la proposition de hausse de la TICPE (Taxe Intérieure, sur laquelle le gouvernement Philippe a dû revenir du fait de ses conséquences politiques majeures). Une telle politique revient à éviter tout coût important aux grandes entreprises, et à faire peser le coût de la transition sur les ménages et les PME. Elle combine l'inefficacité écologique à l'injustice climatique, loin des préconisations du GIEC (2023). A contrario, faire peser la charge de la transition sur les grandes entreprises, en mettant en place en parallèle des mesures de contrôle des prix pour éviter de voir apparaître une inflation tirée par les profits, pourrait servir ces deux objectifs.

3. La nécessité de solutions ambitieuses : l'impossible rupture ?

Les nécessités sont pourtant largement connues. Le GIEC lui-même, en 2023, formule plusieurs lignes directrices pour des politiques à la hauteur de l'objectif fixé lors des accords de Paris en 2015. Les trois principales sont les suivantes : une action rapide, une action coordonnée au niveau international, et une action empreinte de justice climatique.

La justice climatique doit donc, d'après le GIEC, être au cœur des politiques des gouvernements : « donner la priorité à l'équité, la justice climatique, l'inclusion et la transition juste peuvent favoriser l'adaptation et les actions ambitieuses de mitigation, ainsi qu'un développement résilient au climat » (GIEC 2023). Ainsi, les politiques climatiques et les politiques sociales marcheraient main dans la main. Par exemple, déployer des services publics de transport sur l'ensemble du territoire pourrait faire diminuer les émissions et permettre aux individus d'économiser en frais de transport, ce qui augmenterait leur pouvoir d'achat. Une telle politique relèverait de la socialisation de la consommation, diminuant tout à la fois le niveau de la consommation de transports au niveau agrégé et l'empreinte carbone des territoires concernés. Nous le mentionnions plus haut, c'est une politique alternative à celle qui avait été annoncée par le gouvernement Philippe en novembre 2018, et qui avait lancé le mouvement des Gilets jaunes : la hausse de la TICPE. L'objectif était de rendre plus coûteux l'usage des transports individuels pour désinciter à les employer... sans fournir d'alternatives. Le redéploiement des services publics pourrait appréhender ces objectifs en améliorant les conditions de vie.

« Soyons sérieux ! » L'État peut-il investir tout en étant soutenable au plan financier ?

Parmi de nombreuses raisons qui peuvent expliquer la non-adoption de politiques ambitieuses, celle de l'apocalypse supposée de la dette publique semble la plus ancrée dans les esprits des politiques, mais également d'un grand nombre de citoyens.

Les Économistes atterrés ont, en 2021, publié un livre sur la question de la dette publique. Nous souhaitons le mobiliser à l'aune de la crise écologique. Effectivement, la question de la soutenabilité de la dette publique semble être un frein bien réel au développement de politiques réellement écologistes. On trouve chez Parrique (2019) l'idée que « la question de la dette publique est cruciale. [...] Le service de la dette représente souvent une portion significative du budget public (cela deviendrait pire si une réduction des revenus publics lors d'une transition décroissante était concomitante à une hausse de la dette publique détenue par le privé), créant un futur impératif de croissance sous la forme d'une obligation à payer un intérêt sur la dette » (p. 435).

En termes de soutenabilité de la dette publique, Léo Vigny (2022) offre un argument essentiel : en étudiant la crise de la zone euro et le cas grec, il conclut que les faillites de dette publique dépendent avant tout du contexte institutionnel dans lequel évoluent les pays. En d'autres termes, on pourrait dire simplement que les pays sont toujours, comme le chat de Schrödinger, morts et vivants : un niveau de dette

publique ne donne pas d'informations spécifiques sur la soutenabilité de la dette publique. Leur environnement institutionnel, en revanche, sera crucial¹⁶.

On pourrait arguer que l'intérêt porté par la dette est le facteur le plus important : c'est le sens de la théorie de l'effet « boule de neige ». Au moyen d'un modèle macroéconomique, je montrais dans ma thèse que la dette publique, même dans le cas initial d'un taux d'intérêt à 8 %, pouvait être soutenable dans le cas d'une économie en décroissance – et ce sans nécessité de générer un excédent primaire (Funalot 2024). J'en ai conclu un élément également centré autour du rôle des institutions : à la condition que la Banque centrale en rachète une grande partie, pour faire baisser les taux d'intérêt sur les marchés financiers – comme cela a été fait pendant 10 ans en Europe sans conséquence inflationniste – la trajectoire de la dette publique est soutenable en décroissance. La redistribution, dans un second temps, de ces intérêts au Trésor, ou dans le cadre de la zone Euro, aux États membres, annule en grande partie la charge d'intérêt due à la Banque centrale¹⁷.

Contre la résignation : des politiques pour le futur

De fait, une action rapide et puissante implique un financement important. Les expériences américaines du *New Deal* au siècle dernier, et désormais du Green New Deal outre-Atlantique, montrent bien que les préceptes de Keynes (1936) sont pertinents : il est possible d'investir massivement lorsque la nécessité l'impose. Précisons : il n'y a pas de limite financière aux dépenses d'investissement, seulement des limites réelles. En clair, lorsque les ressources réelles (le travail, les machines, les matières premières) font défaut, l'inflation peut apparaître. On parle d'économie en surchauffe. Dans les économies européennes actuelles, où les personnes au chômage ne manquent pas, la marge de manœuvre pour les dépenses publiques est grande. C'est d'ailleurs ce que nous avons observé pendant les grandes périodes d'augmentation de la dette publique des années 2010 : l'inflation n'a jamais été aussi faible.

Par ailleurs, l'inflation admet d'autres causes qu'un excès de dépenses. Comme le montrent Berr, Billot et Marie (2024), l'inflation peut résulter d'un conflit de répartition entre travailleurs et capitalistes (une idée qui vient de la critique marxienne de l'économie politique), ou d'une hausse des coûts de production, lorsqu'aucune

¹⁶ Un exemple souvent cité est celui du Japon, qui ne fait pas faillite avec plus de 250 % de ratio dette / PIB, quand l'Argentine a fait défaut à 92 %.

¹⁷ On pourrait arguer qu'une clé de répartition dépendante de la taille des États détermine les transactions financières qui concernent la BCE. On pourrait aussi arguer que l'histoire récente de la zone Euro suggère une souplesse remarquable dans le respect des règles du TFUE.

mesure de contrôle des prix n'est mise en place. L'augmentation massive des dépenses publiques n'est donc pas systématiquement inflationniste.

Commençons par les mesures les moins ambitieuses, mais les plus applicables dans l'immédiat. En termes de politiques monétaires, on a par exemple noté un changement dans les positions de la Banque centrale européenne. Le 4 juillet 2022, Christine Lagarde a annoncé que « l'Eurosystème vise à décarboner progressivement ses avoirs en obligations d'entreprises, sur une trajectoire conforme aux objectifs de l'accord de Paris. À cette fin, l'Eurosystème orientera ses avoirs vers des émetteurs présentant de meilleures performances climatiques en réinvestissant les importants remboursements attendus dans les années à venir » (BCE 2022). Cahen Fourot (2022) nomme ces politiques le « resserrement qualitatif ». Les propositions plus traditionnelles de « QE vert » (*quantitative easing* vert), c'est-à-dire le rachat massif de titres verts sur les marchés financiers pour rendre le financement des investissements verts meilleur marché, vont également dans ce sens.

Coupey-Soubeyran, Delandre et Sersiron (2024) envisagent la création d'un circuit monétaire parallèle, libéré de la dette, et qui permettrait de financer, entre autres, les investissements non rentables que le secteur privé ne financerait pas lui-même. C'est une réponse directe à l'inefficacité de la finance verte. Repenser la monnaie, dont dépend le capitalisme, permet d'envisager des bifurcations dans nos systèmes économiques. Pourtant, la monnaie ne peut pas tout : les rapports entre travail et capital par exemple ne sauraient être reconfigurés entièrement par la monnaie, comme le rappelait Harribeu dans son blog *Alternatives économiques*¹⁸.

Mais si ces politiques pouvaient permettre un aménagement des conditions d'organisation actuelle du capitalisme, des mesures plus radicales et contraignantes seraient nécessaires pour le remettre réellement en cause. La première mesure envisageable consiste en l'échouement des actifs fossiles : en d'autres termes, il serait possible de démanteler le capital fossile (principalement les infrastructures des grandes entreprises du secteur de l'énergie) pour s'assurer qu'il ne serait pas utilisé pour produire une seule goutte supplémentaire de pétrole. Cette remise en cause dépasserait largement des mesures incitatives, où l'action de l'État se résume simplement à la transmission d'un signal. Ici, l'action est directe : il devient légalement et physiquement impossible pour les entreprises concernées de produire un certain type de biens. C'est l'unique garantie que les politiques seront suivies d'effets.

¹⁸ Voir [Blog Alternatives économiques](#).

De manière plus concrète, Durand et Keucheyan (2024) montrent quant à eux qu'il est possible de mettre en place une planification écologique en insistant sur la gouvernance par les besoins. Ils suggèrent quelques premières institutions permettant de « bifurquer » vers un système planifié, respectueux de la nature¹⁹. En premier lieu, ils mobilisent l'approche « concertée » introduite par Jean Monnet pour proposer la mise en place de « commissions de post-croissance », riches de différents acteurs de la société civile et qui pourraient contribuer à définir les grandes orientations du Plan. Sur le modèle de certains pays d'Amérique latine, les auteurs exposent également l'idée de constitutions vertes, qui pourraient sanctifier la place de la nature par rapport à celle de l'économie. Ils ajoutent également, dans le sens de l'argument développé plus haut sur la socialisation de la consommation par les services publics (couplée à l'échouement des actifs fossiles), que ceux-ci sont le seul moyen de garantir « une allocation des ressources fondée sur la hiérarchisation politique des besoins » (p.232).

On pourrait ajouter à une telle planification écologique une dimension plus monétaire par le contrôle du crédit. En effet, au-delà des investissements publics, si dans toute économie monétaire de production la monnaie est une avance sur la production, alors c'est en partie dans les conditions de sa création que réside l'orientation de l'économie : les banques, en cela qu'elles accordent ou non les crédits, et les entreprises (du fait qu'elles demandent les crédits pour leurs projets d'investissements) se retrouvent donc à tenir le gouvernail de nos systèmes économiques, les guidant vers un naufrage certain.

À la place, on pourrait envisager un système dans lequel l'État imposerait aux banques une quantité de crédits à accorder sur une période donnée, et où cette quantité serait subdivisée entre différents secteurs de l'économie – ce qui impliquerait bien sûr une intégration presque complète des institutions d'encadrement du crédit avec le ministère du Plan. En premier lieu, si l'on envisage une diminution continue de la quantité de crédits accordés, une pression à la baisse sur la production sera effectuée. Mais même sans envisager de diminution de la masse monétaire, il est tout à fait possible d'observer une orientation totale et rapide de la création monétaire vers les secteurs promus par le Plan : le capital serait démantelé dans des secteurs définis, l'investissement n'y serait plus possible.

Les taux d'intérêt pourraient également être directement coordonnés par l'État. Dans un tel système, les logiques de profit et de rentabilité immédiate des investissements

¹⁹ A ce sujet, voir la recension de leur ouvrage par Jean-Marie Harribey dans son [blog Alternatives économiques](#).

énergétiques seraient diminuées, pour les banques comme pour les entreprises. Surtout, il deviendrait possible, pour l'État, de couper tout financement externe aux activités fossiles des entreprises qui opèrent sur son territoire.

Il semble étrange aujourd'hui d'envisager un tel système. Pourtant, celui-ci fut actif en France, sous des formes diverses, entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970 : c'était le système d'encadrement de crédit dont Sterdyniak et Vasseur (1985) ont fait un bilan lorsqu'il a pris fin.

Ces politiques de planification écologique avec démantèlement des actifs fossiles et contrôle de la création monétaire seraient des premiers pas vers la remise en cause du capitalisme néolibéral fossile. Peut-on imaginer que la droite néolibérale mette en place de telles politiques, qui font reculer le marché par le retour du Plan, remettent en cause la propriété privée par le démantèlement des actifs fossiles, et grèvent les finances publiques par des investissements massifs nécessaires à la transition ? L'examen de son bilan depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir apporte, comme nous l'avons vu, des éléments de réponse qui laissent peu de place au doute.

Conclusion : que pouvons-nous attendre du prochain gouvernement ?

Le problème environnemental ne provient pas de l'humanité en tant que telle, mais bien d'un système économique et social situé : le capitalisme, et désormais sa forme actuelle néolibérale. L'histoire de l'énergie, qui est avant tout sociale et politique, montre bien cela : le choix de passer au charbon, par exemple, n'avait rien de naturel, mais découlait des motifs politiques et sociaux qui ont dicté le choix du carbone.

Dès lors, si le problème apparaît comme étant le capitalisme, la question devient de savoir s'il peut être réformé (une hypothèse largement critiquable), ou s'il faut le dépasser. Le GIEC propose des investissements massifs et la Commission européenne pourrait adopter la même stratégie d'investissements massifs dans la transition que les États-Unis. Si ces mesures pouvaient permettre d'accélérer un processus de transition, elles ne pourraient pas remettre en cause la base même du problème. En ce sens, cela serait une erreur majeure que de ne pas considérer une solution post-croissante²⁰.

Dans les deux cas, il semble que la droite française soit bloquée. Son choix du néolibéralisme la condamne à faire de l'État un serviteur du marché qui ne permettra

²⁰ S'il apparaît évident que la droite ne le fera pas et ne mettra pas en place de politiques de démantèlement du capital, d'encadrement du crédit, ou de véritable planification, qu'en sera-t-il de la gauche ? La question des politiques économiques d'inspiration keynésienne et de la crise écologique fera l'objet d'une note ultérieure.

pas, comme l'ont montré le GIEC et les expériences récentes, de respecter les objectifs adoptés à la COP 21 de Paris, en 2015. La droite n'apparaît pas comme une alternative crédible au capitalisme mortifère. L'exemple de la « pause réglementaire » demandée par Emmanuel Macron, justifiée par la nécessité de développer des industries naissantes²¹ (en dépit du manque cruel de politiques industrielles ambitieuses, que le néolibéralisme a réduit à la mise en place de crédits d'impôt pour la recherche), n'en est qu'un des derniers en date : au jeu de l'arbitrage entre économie et environnement, c'est toujours la première qui gagne. Il ne faut pas être dupe de « l'écologie des solutions » que défendait Agnès Pannier-Runacher, la nouvelle ministre de la transition écologique, en 2021 dans les colonnes des *Échos*, l'opposant à « l'écologie des interdits »²². Plutôt que d'interdire aux entreprises d'exploiter leur capital fossile, proposons la *solution* de taxer l'essence, qui représente pour les ménages ruraux une consommation dont ils sont captifs. Plutôt que de faire de l'encadrement du crédit, mettons en place la *solution des greeniums*, sorte de prime à l'écologie sur des actifs financiers qui ne fait que nourrir le développement d'une finance verte inefficace mais lucrative. Plutôt que d'investir directement dans le cadre d'un Plan massif, reposons-nous sur un marché du carbone qui n'a, en presque 20 ans d'existence, toujours pas fait ses preuves. « L'écologie des solutions » est pire qu'une impasse, puisqu'elle nous conduit vers une fuite en avant du marché, qui s'approprie de plus en plus largement des pans de l'action publique qui lui étaient étrangers.

Au-delà de l'impossibilité pour la droite néolibérale de remettre en cause la propriété privée en échouant les actifs fossiles, de défendre le contrôle du financement de l'activité par l'encadrement du crédit, ou de mettre fin à la toute-puissance du marché en orientant l'activité par le Plan, même les mesures de régulation souhaitées par Bruxelles sont remises en cause par le gouvernement. La gauche est arrivée en tête aux dernières élections législatives de juillet 2024. C'est pourtant la droite qui gouvernera, dans un contexte de dérèglements environnementaux majeurs. Après la défaite institutionnelle, il reste les mobilisations politiques.

²¹ Opposant de ce fait à tort politique industrielle et planification écologique.

²² Voir dans [Les Echos](#).

Bibliographie

- Berr, E., Billot, S., Marie, J. (2024). Inflation. Qui perd ? Qui gagne ? Pourquoi ? Que faire ? Seuil
- Bilal, A., & Känzig, D. R. (2024). *The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global vs. Local Temperature* (No. w32450). National Bureau of Economic Research.
- Błażejowska, M., Czarny, A., Kowalska, I., Michalczewski, A., & Stępień, P. (2024). The Effectiveness of the EU ETS Policy in Changing the Energy Mix in Selected European Countries. *Energies*, 17(17), 4243.
- Cahen-Fourot, L. (2017) La soutenabilité de l'accumulation du capital et de ses régimes. Une approche macroéconomique en termes de soutenabilité forte. Thèse de doctorat, Université Paris 13
- Cahen-Fourot, L. (2022). Central banking for a social-ecological transformation. In *The future of central banking* (pp. 195-218). Edward Elgar Publishing.
- Coupey-Soubeyran, J., Delandre, P., & Sersiron, A. (2024). *Le pouvoir de la monnaie* (No. hal-04585305).
- Crutzen, P.J. (2002). Geology of mankind. *Nature* 415: 23
- Dhakal, S. et al [IPCC] (2022). Emissions Trends and Drivers. In IPCC, 2022: *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA.
- Durand, C., & Keucheyan, R. (2024). Comment bifurquer ? Les principes de la planification écologique.
- Funalot, P. (2024). Vers une approche écologique de la création monétaire. Le rôle des politiques monétaires non-conventionnelles dans la décroissance. Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris-Nord
- IPCC (2023). Summary for Policymakers. In: *Climate Change 2023: Synthesis Report*. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, pp. 1-34, doi: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001
- Keynes, J. M. (1936). *The general theory of employment, interest and money*, Macmillan
- Malm, A. (2013). The origins of fossil capital: From water to steam in the British cotton industry. *Historical Materialism*, 21(1), 15-68.
- Malm, A., & Hornborg, A. (2014). The geology of mankind? A critique of the Anthropocene narrative. *The anthropocene review*, 1(1), 62-69.
- Malm, A. (2016). *Fossil capital: The rise of steam power and the roots of global warming*. Verso books.

- Parrique, T. (2019). *The political economy of degrowth* (Doctoral dissertation, Université Clermont Auvergne [2017-2020]; Stockholms universitet).
- Rowthorn, R. E. (1977). Conflict, inflation and money. *Cambridge Journal of Economics*, 1(3), 215-239.
- Satterthwaite D (2009). The implications of population growth and urbanization for climate change. *Environment & Urbanization* 21: 545–567.
- Sterdyniak, H. & Vasseur, C. (1985). Encadrement du crédit et politique monétaire. Observations et diagnostics économiques no.11.
- Vigny, L. (2022). The Greek Sovereign Crisis: A Post-Keynesian Synthesis. *International Journal of Political Economy*, 51(2), 151-169.
- Wray, L. R. (2015). *Modern money theory*. London: Palgrave Macmillan.